

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mardi 1^{er} juin 2010 se tient à 18 h 30 une séance du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Cette rencontre se déroule au bureau de la MRC. Monsieur le préfet préside la séance. Les maires, mesdames Marielle Fecteau et Sonia Cloutier et messieurs Steve Charrier, Jean-Denis Cloutier et Mario Quirion participent également à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Nancy Roy m'assiste pour cette tâche. Étant donné les points à l'ordre du jour, les personnes suivantes participent également à la rencontre :

- Monsieur Patrice Gagné, responsable à l'aménagement
- Madame Danielle Paradis, adjointe à la direction générale et responsable des communications

Madame Colette Roy Laroche, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2010-90

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 1^{ER} JUIN 2010**

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 22 AVRIL ET 5 MAI 2010
4. AVIS DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT NO 378-10, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 240 AFIN D'INCORPORER LE LOT 4 457 874 À LA ZONE MIXTE M-7, MUNICIPALITÉ DE NANTES
5. CONFORMITÉ DU TRACÉ DE MOTONEIGE, TEL QUE PROPOSÉ PAR LE MRNF

6. CONFORMITÉ DU PROJET ÉOLIENNE DE SAINT-ROBERT BELLARMIN, RÉALISÉ PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES
7. TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE POUR L'UA-ESTRIE, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
8. PACTE RURAL, DEMANDE D'AVANCE DE FONDS, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
9. REMISE DE PLAQUES SOUVENIRS, ANCIENS MAIRES
10. RENOUVELLEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCE
11. RENOUVELLEMENT DE NOTRE INSCRIPTION À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC
12. SUIVI, SOIRÉE DE CONCERTATION, FONCTIONNEMENT DE LA MRC
13. FQM, SÉANCE D'INFORMATION SUR LES DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'INSPECTION DES RIVIÈRES ET DES COURS D'EAU ET DE LA GESTION DU RISQUE DES SINISTRES ENVIRONNEMENTAUX
14. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, AVRIL ET MAI 2010
15. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 7 JUILLET 2010
16. VARIA
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 22 AVRIL ET 5 MAI 2010

C.A. 2010-91

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 21 AVRIL ET 5 MAI 2010

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances du comité administratif de la MRC du Granit des 21 avril et 5 mai 2010 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

AVIS DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT NO 378-10, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 240 AFIN D'INCORPORER LE LOT 4 457 874 À LA ZONE MIXTE M-7, MUNICIPALITÉ DE NANTES

C.A. 2010-92**AVIS DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT NO 378-10, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 240 AFIN D'INCORPORER LE LOT 4 457 874 À LA ZONE MIXTE M-7, MUNICIPALITÉ DE NANTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes nous a soumis son règlement no 378-10 modifiant le règlement de zonage no 240 afin d'incorporer le lot 4 457 874 à la zone mixte M-7;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes nous demande d'analyser ce règlement afin d'en vérifier la conformité au contenu du schéma d'aménagement révisé, de son document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité administratif de la MRC a analysé ce règlement et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 378-10 de la Municipalité de Nantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0**CONFORMITÉ DU TRACÉ DE MOTONEIGE, TEL QUE PROPOSÉ PAR LE MRNF****C.A. 2010-93****CONFORMITÉ DU TRACÉ DE MOTONEIGE, TEL QUE PROPOSÉ PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'est adressé à la MRC du Granit dans le but d'obtenir la conformité du projet de sentier de motoneige sur le territoire de la municipalité de Saint-Robert Bellarmin;

ATTENDU QUE le tracé proposé traverse les lots 45, 46, 47, 48, 49 et 50 rg 15 cadastre du canton de Marlow et le lot 7 rg 16 cadastre du canton de Marlow;

ATTENDU QUE cette demande vise à faire l'enregistrement des droits de passage émis;

ATTENDU QUE le tracé proposé se situe en totalité dans l'affectation rurale;

ATTENDU QUE la mise en place de sentiers de motoneige est autorisée dans cette affectation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le projet de tracé de motoneige, tel que proposé par le ministère des Ressources

naturelles et de la Faune, est conforme au schéma d'aménagement révisé de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

CONFORMITÉ DU PROJET ÉOLIENNE DE SAINT-ROBERT BELLARMIN, RÉALISÉ PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES

C.A. 2010-94

CONFORMITÉ DU PROJET ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ROBERT BELLARMIN, RÉALISÉ PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE la MRC a adopté en date du 29 août 2006, le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2006-12 relatif à l'implantation d'équipements de production d'énergie éolienne à des fins commerciales et de mesures éoliennes pour son territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire, par l'entremise de Saint-Laurent Énergies, mettre en place un projet de parc éolien communautaire de 12 éoliennes;

ATTENDU QUE le projet nécessite un certificat de conformité envers le RCI 2006-12;

ATTENDU QUE Saint-Laurent Énergies a fait parvenir à la MRC, en date du 13 mai 2010, une carte de localisation des éoliennes de même que les informations nécessaires à l'obtention du certificat de conformité envers le RCI 2006-12;

ATTENDU QUE, selon les informations obtenues, le projet ne contrevient pas aux normes inscrites dans le RCI 2006-12;

ATTENDU QUE, dans sa résolution C.C.A. 12-02-10-04, le Comité consultatif agricole de la MRC du Granit a approuvé la mise en place des 9 éoliennes en zone agricole;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise la mise en place du parc éolien communautaire dans la municipalité de Saint-Robert Bellarmin en raison de sa conformité à son RCI 2006-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE POUR L'UA-ESTRIE, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

C.A. 2010-95

TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE POUR L'UA-ESTRIE, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la Conférence Régionale des Élus de l'Estrie, par le biais de sa commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT), voit à la mise en place de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT);

ATTENDU QUE la mise en place de cette Table s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui a été adoptée en mars dernier et en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le but de cette Table est d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées en territoire public, de convenir des mesures d'harmonisation des usages et de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts, tout en intégrant ceux définis à l'échelle régionale par le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT);

ATTENDU QU'on demande à la MRC de nommer un représentant pour travailler avec eux sur ce dossier;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Patrice Gagné, responsable à l'aménagement, soit nommé représentant de la MRC du Granit à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

PACTE RURAL, DEMANDE D'AVANCE DE FONDS, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

C.A. 2010-96

PACTE RURAL, DEMANDE D'AVANCE DE FONDS, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural, la MRC a accepté, lors du conseil des maires du 17 juin 2009 (résolution 2009-123), de verser une aide financière de 20 000.\$ au comité local de développement de Piopolis pour l'aménagement d'une halte routière à Piopolis;

ATTENDU QUE le comité local de développement de Piopolis nous demande une avance de fonds correspondant à 50 % des argents promis pour la réalisation de la phase II de la Halte routière à Piopolis;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC accepte de verser un montant équivalent à 50 % de la somme allouée en juin 2009, pour l'aménagement d'une halte routière à Piopolis.

QUE ce montant soit versé à même les argents que la MRC a reçus dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

REMISE DE PLAQUES SOUVENIRS, ANCIENS MAIRES

J'informe les maires qu'habituellement, lors du conseil des maires de juillet, nous

soulignons le passage des maires qui nous ont quittés durant l'année. Pour cette occasion, une horloge en granit avec le logo de la MRC et les années de service à titre de maires leur était remise.

Suite aux échanges, il est entendu de vérifier la possibilité de plutôt leur offrir une montre avec le logo de la MRC et d'y faire graver les années de service. Advenant l'impossibilité de les faire préparer, nous offrirons comme par les années passées, une horloge représentant la MRC.

10.0

RENOUVELLEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCE

C.A. 2010-97

RENOUVELLEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCE

ATTENDU QUE la police d'assurance des Biens et Responsabilité de la MRC était échu en date du 5 juillet 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler notre protection d'assurance à partir de cette date;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'accepter l'offre d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec de renouveler nos assurances pour l'année 2010-2011 et de verser la prime de 22 849.\$ liée à cette couverture d'assurance des Biens et Responsabilité de la MRC pour la prochaine année.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

RENOUVELLEMENT DE NOTRE INSCRIPTION À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

C.A. 2010-98

RENOUVELLEMENT DE NOTRE INSCRIPTION À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif renouvelle, pour l'année 2010-2011, l'inscription de monsieur Maurice Bernier, préfet, à titre de membre corporatif de Solidarité Rurale du Québec pour un montant de 250.\$.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

SUIVI, SOIRÉE DE CONCERTATION, FONCTIONNEMENT DE LA MRC

Madame Danielle Paradis rappelle la décision du conseil des maires de ne pas tenir de

lac-à-l'épaule mais plutôt d'organiser des soirées de concertation sur le fonctionnement de la MRC. À cet effet, elle dépose un document portant sur les 3 thèmes proposés :

- Rôle et mandats des MRC, rôle du préfet et éthique et démocratie municipale
- Fonctionnement des réunions du conseil des maires et rôle et responsabilités des comités
- Dépenses de la MRC (études comparatives)

Madame Paradis poursuit en disant qu'il serait intéressant qu'une personne du ministère des Affaires municipales ou de la Fédération Québécoise des municipalités puisse venir expliquer aux maires le rôle et les mandats d'une MRC et d'un préfet mais qu'étant donné les délais nécessaires pour organiser une telle rencontre, il est de toute évidence impossible de tenir la première rencontre en juin. Il est donc suggéré que ces rencontres soient reportées après les vacances soit en août ou septembre.

13.0

FQM, SÉANCE D'INFORMATION SUR LES DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'INSPECTION DES RIVIÈRES ET DES COURS D'EAU ET DE LA GESTION DU RISQUE DES SINISTRES ENVIRONNEMENTAUX

C.A. 2010-99

FQM, SÉANCE D'INFORMATION SUR LES DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'INSPECTION DES RIVIÈRES ET DES COURS D'EAU ET DE LA GESTION DU RISQUE DES SINISTRES ENVIRONNEMENTAUX

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit autorise madame Kateri Pouliot, responsable de l'environnement, à participer à la journée de formation portant sur la responsabilité municipale en matière d'inspection des rivières et des cours d'eau et sur la gestion du risque des sinistres environnementaux offert par la Fédération Québécoise des municipalités, le tout pour un montant de 150.\$.

QUE les dépenses reliées à cette activité soient remboursées suite à leur approbation et payées à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, AVRIL ET MAI 2010

Ce point est remis à la prochaine rencontre de ce Comité administratif.

15.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 7 JUILLET 2010

J'informe les maires que la prochaine séance du comité administratif est prévue pour le mercredi 7 juillet 2010 à 18 h 30.

16.0

VARIA

Aucun sujet n'a été ajouté.

17.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2010-100

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif de ce 1^{er} juin soit levée. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maurice Bernier
Préfet

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 1^{er} juin 2010 et ce, pour les résolutions C.A. 2010-96, C.A. 2010-97, C.A. 2010-98 et C.A. 2010-99.

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général